

Ministre de
l'Innovation, des Sciences et du
Développement économique



Minister of
Innovation, Science and
Economic Development

Ottawa, Canada K1A 0H5

Monsieur Charles Robert
Greffier de la Chambre des communes
Bureau 229-N, édifice du Centre
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

En vertu de l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, vous trouverez ci-joint, dans les deux langues officielles, deux exemplaires de la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie intitulé *Propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir des pratiques exemplaires*.

Cette réponse devra être renvoyée au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "N. Bains".

L'honorable Navdeep Bains, C.P., député

Pièces jointes

Canada



Monsieur Dan Ruimy, député
Président
Comité permanent de l'industrie,
des sciences et de la technologie
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Cher collègue,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, je suis heureux de répondre, au nom du gouvernement du Canada, aux recommandations formulées par le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie dans son rapport intitulé *Propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir des pratiques exemplaires*, déposé à la Chambre des communes le 23 novembre 2017.

Le gouvernement remercie les membres du Comité permanent de leur minutieuse étude sur cet important sujet et de la clarté avec laquelle le Comité a formulé ses constatations. Le gouvernement tient également à remercier les nombreux Canadiens qui ont comparu comme témoins devant le Comité ou qui lui ont soumis des mémoires. Une saine politique s'appuie sur des données probantes, et le gouvernement est reconnaissant de pouvoir tirer parti de conseils réfléchis formulés par des universitaires, des entreprises et le secteur public. Ces conseils seront des plus utiles au gouvernement du Canada dans la poursuite de son travail à l'appui de l'innovation au Canada.

Le Canada peut être fier de ses scientifiques, de ses ingénieurs, de ses innovateurs et de ses inventeurs de calibre mondial. Le gouvernement est résolu à soutenir ces femmes et ces hommes dans leurs importants travaux et à continuer à investir dans les sciences et la recherche. Il est conscient de l'importance du transfert de l'innovation des établissements postsecondaires vers les entreprises canadiennes. Le transfert de technologies est un processus collaboratif et mutuellement avantageux, fondé sur des partenariats, qui regroupe l'industrie, les établissements postsecondaires (y compris les étudiants), les petites et moyennes entreprises et les entrepreneurs. Afin de faciliter davantage cette importante collaboration, de nombreuses initiatives importantes, comme l'Initiative des supergrappes d'innovation, ont été récemment lancées. Le gouvernement reconnaît également le rôle essentiel que joue le régime de propriété intellectuelle (PI) pour favoriser et soutenir l'innovation. Depuis les travaux de mise en œuvre des traités

mondiaux sur la PI jusqu'à l'instauration du secret professionnel entre l'agent de PI et ses clients, le Canada a pris d'importantes mesures au cours des dernières années pour s'assurer que notre régime de PI demeure moderne et efficace. Dans le cadre de ces efforts continus, le gouvernement considère activement de nouveaux moyens de faire en sorte que notre régime de PI favorise le transfert de technologies des établissements postsecondaires vers le secteur privé. Le gouvernement est heureux de faire fond sur les recommandations éclairées du Comité à cet effet, notamment dans le cadre de la prochaine Stratégie en matière de propriété intellectuelle du Canada, dont l'élaboration a été annoncée dans le budget de 2017.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Bains". The signature is fluid and cursive, with the first letter 'N' being particularly large and stylized.

L'honorable Navdeep Bains, C.P., député

Pièce jointe

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE : *PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : PROMOUVOIR DES PRATIQUES EXEMPLAIRES*

Introduction

Les universités et les collèges du Canada sont des centres d'innovation stimulants dirigés par des scientifiques, des ingénieurs et des chercheurs travaillant à la fine pointe de leurs disciplines respectives. Depuis l'intelligence artificielle et la recherche biomédicale jusqu'aux télécommunications de prochaine génération (pour en nommer que quelques-uns), nos établissements postsecondaires sont en train de développer les technologies de demain. Même si le transfert du savoir et des technologies entre les établissements postsecondaires et l'industrie s'intensifient de plus en plus, il est possible de faire encore davantage et d'aider à transformer les idées en entreprises canadiennes florissantes.

Le gouvernement a étudié avec soin le rapport du Comité et la liste de ses recommandations. Comme l'indique le Comité, les bureaux de transfert de technologies et les entreprises qui profiteront de l'accès à la propriété intellectuelle (PI), aux talents et à l'expertise existant dans les établissements postsecondaires ont parfois de la difficulté à cerner les débouchés et à exploiter efficacement les possibilités offertes. Cela cadre avec ce que le gouvernement a entendu dire par les intervenants lors des consultations menées par suite de l'annonce faite dans le budget de 2017 d'élaborer une Stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle du Canada (Stratégie en matière de PI) pour que les entreprises canadiennes sachent qu'elles peuvent se servir stratégiquement de la PI pour croître et soutenir la concurrence et pour qu'elles soient encouragées à le faire. Les besoins particuliers sur le plan du transfert technologique sont tenus en compte dans le cadre de cette initiative plus large.

Tel que l'indique clairement le rapport du Comité, il existe de nombreux facteurs responsables des faibles taux de transfert de technologies au Canada. Compte tenu de la nature pluridimensionnelle du problème, une amélioration des résultats à cet égard exigera un effort concerté sur de nombreux fronts. Certains efforts incomberont aux partenaires provinciaux, de qui relèvent les établissements postsecondaires. D'autres seront du ressort du secteur privé qui, au bout du compte, décide de procéder ou non au transfert de technologies ainsi que des modalités applicables. En plus de ces prérogatives, le gouvernement fédéral peut faire d'autres choses pour étayer le transfert de technologies. Nombre des travaux en ce sens sont déjà en cours et sont décrits dans les pages suivantes. Par ailleurs, d'autres initiatives, telle la Stratégie en matière de PI, sont en voie d'élaboration et donneront suite aux préoccupations soulevées dans le rapport. Le gouvernement est impatient d'annoncer ces initiatives sous peu. Entre temps, il est heureux de fournir les réponses ci-après aux recommandations du Comité.

Recommandations 1 et 2

«Le Comité recommande que le gouvernement du Canada demande à Statistique Canada d'élaborer, en collaboration avec un éventail de spécialistes et d'intervenants comme l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada et l'Association of University Technology Managers, un nouvel ensemble d'indicateurs afin de rassembler des renseignements complets sur le transfert de technologie entre les établissements postsecondaires et le secteur privé.»

«Le Comité recommande que le gouvernement du Canada demande à Statistique Canada de lancer une enquête annuelle sur les transferts de technologies entre les établissements postsecondaires et le secteur privé en se fondant sur les nouveaux indicateurs. La publication des indicateurs pourrait être obligatoire ou faire l'objet de mesures d'incitation.»

Réponse

Le gouvernement est conscient de l'importance d'assurer un transfert de technologies efficace des établissements postsecondaires au secteur privé. Les établissements postsecondaires forment un volet important de l'écosystème d'innovation canadien, et une solide coopération entre les industries, les universités, les collèges et les autres organismes de recherche publics est essentielle pour que le Canada devienne un centre d'innovation de calibre mondial.

Le gouvernement convient que les indicateurs utilisés pour évaluer la réussite du transfert de technologies dans les établissements postsecondaires – nombre de divulgations d'inventions, brevets, licences, entreprises en démarrage, recettes de licences – peuvent devoir être élargis pour mesurer adéquatement le transfert de technologies. En outre, les mesures employées souvent sous-évaluent les importants apports des collèges canadiens au transfert de technologies ou n'en tiennent simplement pas compte parce que, en général, les collèges ne visent pas à posséder la PI qu'ils créent par leurs collaborations avec l'industrie. En fait, en 2016-2017, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) a amorcé une enquête auprès des bureaux de transfert de technologies et de liaison avec les entreprises de presque 80 universités et collèges canadiens, laquelle comportait des questions sur la façon dont ces bureaux évaluent leurs activités de transfert de technologies. Les résultats dénotent une différence notable entre les établissements postsecondaires tels que les universités, plus axées vraisemblablement sur le nombre de brevets et de licences ainsi que les entreprises en démarrage créées, et les collèges, plus centrés vraisemblablement sur la relation des étudiants avec des partenaires externes et le nombre de clients extérieurs servis.

Le gouvernement est également conscient de l'importance de la mobilisation des intervenants principaux, des experts et des spécialistes techniques quant à l'élaboration et à la collecte de renseignements complets sur les transferts de technologies entre les établissements

postsecondaires et le secteur privé. Statistique Canada est reconnu comme un bureau statistique de calibre mondial et est réputé depuis longtemps pour la mise en œuvre de processus de consultation visant à éclairer ses programmes statistiques et il possède un large réseau de comités consultatifs à l'appui des travaux qu'il mène.

Le gouvernement demandera donc à Statistique Canada de travailler avec les intervenants principaux afin de cerner les meilleurs moyens d'élaborer et de recueillir un vaste éventail de données de qualité sur le transfert de technologies des établissements postsecondaires au secteur privé. En vue de l'évaluation, Statistique Canada entrera activement en contact avec la collectivité postsecondaire, en particulier avec l'Association of University Technology Managers (AUTMune association américaine), les bureaux de transfert de technologies des universités canadiennes et Universités Canada. De plus, il mobilisera la collectivité de la propriété intellectuelle, en particulier l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) et l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC), ainsi que des ministères et organismes clés tels qu'ISDE, le Conseil national de recherches (CNR), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Statistique Canada entretient des liens étroits avec ces intervenants pour la collecte de renseignements clés sur les dépenses de recherche et développement et, dernièrement, pour recommencer la collecte de données du Système d'information sur le personnel d'enseignement à temps plein dans les universités et collèges (SPEUC).

Le gouvernement mobilise aussi les intervenants quant au transfert de technologies, y compris l'AUTM, afin d'examiner des options pour définir des paramètres pertinents liés au transfert de technologies dans le contexte canadien actuel. Par suite des discussions tenues, l'AUTM a accepté de mener un atelier spécial sur des paramètres efficaces quant au transfert de technologies à sa prochaine réunion canadienne, qui devrait avoir lieu à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 25 au 27 juin 2018. Cet atelier jettera la base pour la coélaboration d'un ensemble de paramètres avec Statistique Canada, l'AUTM, Tech-accès Canada, la collectivité de la PI, les représentants des universités et des collèges et d'autres ministères et organismes fédéraux clés.

En dernier lieu, ISDE mobilise Tech-accès Canada pour la réalisation en 2018 d'une étude de cas axée sur les Centres d'accès à la technologie financés par le CRSNG, dont il sera rendu compte dans le cadre du projet de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) intitulé *Assessing the Impacts of Knowledge Transfer and Policy* (évaluation des impacts du transfert et de la politique en matière de connaissances).

Nous sommes convaincus que cette approche permettra au gouvernement de trouver les meilleurs moyens de recueillir les importantes données souhaitées et d'élaborer de nouveaux

indicateurs généraux relatifs au transfert de technologies, soit auprès d'entités fédérales ou par le truchement de partenariats avec les intervenants compétents.

Recommandation 3

«Le Comité recommande que le gouvernement du Canada facilite l'accès à l'information sur le transfert de technologie utile aux petites et moyennes entreprises canadiennes afin de favoriser la collaboration entre les établissements postsecondaires et le secteur privé, plus particulièrement aux fins de commercialisation de la recherche académique.»

Réponse

Le gouvernement souscrit à la recommandation du Comité et travaille sur de nombreux fronts pour garantir que les petites et moyennes entreprises ont accès à l'information requise pour collaborer plus efficacement avec les établissements postsecondaires et commercialiser la recherche académique. Les premiers efforts en ce sens consistent à aider les petites et moyennes entreprises à mieux comprendre ce qu'est la PI de même que la façon d'en tirer parti pour stimuler la croissance. Dans le même ordre d'idées, les bureaux de transfert de technologies doivent trouver des moyens efficaces de travailler avec les entreprises hésitantes à cause des longues et coûteuses négociations. Le gouvernement est en train d'examiner un certain nombre de moyens pour aider à cet égard.

L'Office la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) joue déjà un rôle important pour faciliter l'accès à l'information pertinente quant au transfert de technologies. L'OPIC, dans le cadre de son programme de sensibilisation et d'éducation en matière de PI, a développé de nombreux produits et services fournis aux entreprises canadiennes et aux établissements postsecondaires. Ces produits, dont des études de cas et des outils de commercialisation, équipent les établissements postsecondaires et les petites et moyennes entreprises pour mieux tirer parti des droits de PI afin de faciliter de nouveaux partenariats commerciaux et de créer des possibilités de croissance et d'investissements nouveaux.

Recommandation 4

«Le Comité recommande que le gouvernement du Canada établisse et fasse la promotion d'une base de données sur les biens de propriété intellectuelle détenus par les établissements postsecondaires.»

Réponse

Le gouvernement estime qu'il pourrait être avantageux d'établir et de promouvoir une base de données sur les actifs de propriété intellectuelle détenus par les établissements postsecondaires, et il est en train d'évaluer la faisabilité et les avantages potentiels d'une telle

initiative. L'inclusion d'autre propriété intellectuelle du secteur public dans une telle base est également envisagée. Les marchés de la PI en ligne sur une base volontaire établis par l'Australie et le Danemark ont été examinés en vue de cerner les pratiques exemplaires. On vise à déterminer si un système rentable complétant, plutôt que remplaçant, les efforts existants pour commercialiser de telles ressources peut être élaboré. Les travaux à cet effet sont en cours.

Recommandation 5

«Le Comité recommande que le gouvernement du Canada envisage de lancer un programme pilote afin de donner aux petites entreprises accès à des conseils stratégiques en propriété intellectuelle.»

Réponse

Le gouvernement estime que les petites entreprises profitent de l'accès à des conseils stratégiques sur la propriété intellectuelle. Les stratégies en matière de propriété intellectuelle peuvent contribuer à stimuler la croissance en faisant en sorte que les décisions concernant la protection et la commercialisation de la PI soient entièrement intégrées aux plans d'affaires en général. Le gouvernement a un rôle à jouer pour aider les entreprises à avoir accès à des conseils stratégiques sur la propriété intellectuelle et l'OPIC a élaboré un ensemble de programmes à cet égard.

Le Programme d'éducation et de sensibilisation en matière de PI de l'OPIC appuie le système d'innovation et les besoins des petites entreprises. Dans le cadre de ce programme, l'OPIC offre des séminaires, des études de cas et des outils en matière de PI sur divers sujets, y compris une stratégie liée à la PI. De concert avec des associations d'entreprises canadiennes importantes, l'OPIC a mis au point un séminaire sur la stratégie de PI montrant comment les entreprises canadiennes peuvent utiliser de façon stratégique leur PI pour en tirer parti. L'OPIC prévoit renforcer ce séminaire par des offres supplémentaires quant à la stratégie de PI, y compris un outil de stratégie de PI en ligne.

La petite équipe de conseillers en PI de l'OPIC à travers le pays, exécute le Programme d'éducation et de sensibilisation en matière de PI et assure un lien entre les innovateurs et les entreprises dans les régions et dans les secteurs reconnus comme étant des creusets d'innovation. Les conseillers en PI constituent une source d'information sur la PI pour les petites et moyennes entreprises et les entrepreneurs. Que ce soit lors d'activités ayant lieu un peu partout au Canada ou en prenant un rendez-vous, les conseillers en PI de l'OPIC peuvent aider les petites entreprises à mieux saisir la valeur de la PI et discuter de considérations stratégiques en matière de PI.

En plus des efforts de l'OPIC, le gouvernement examine d'autres moyens d'aider les entreprises à répondre à leurs besoins quant à la PI, mais il est conscient que certains types de conseils sont mieux fournis par le secteur privé. De tels conseils sont disponibles mais souvent coûteux, en particulier pour les entreprises en démarrage ou celles dont les ressources sont limitées. Pour aider les petites entreprises à accéder à de tels conseils, le gouvernement a examiné les programmes existants pour les entreprises afin de s'assurer que les coûts liés à la PI (y compris les coûts pour les conseils stratégiques) constituent des dépenses admissibles. Dans la plupart des cas, la plupart des frais de PI étaient déjà des dépenses admissibles dans les programmes existants, mais les données montrent que le financement disponible est souvent employé pour d'autres priorités. Cela pourrait cependant changer au fur et à mesure que les entreprises comprennent mieux l'importance de la propriété intellectuelle. Les collaborations encouragées entre les petites entreprises et les grandes entités mieux informées, telles que celles au sein de l'Initiative des supergrappes d'innovation, pourraient aider à ce chapitre. Tout en élaborant la Stratégie en matière de PI, le gouvernement examine aussi d'autres moyens d'aider les petites entreprises à accorder aux considérations relatives à la PI toute l'attention qu'elles requièrent.

Recommandation 6

«Le Comité recommande que le gouvernement du Canada étudie la possibilité de renouveler et d'augmenter le financement accordé pour des programmes qui appuient le transfert de technologies entre les établissements postsecondaires (universités, collèges et écoles polytechniques) et les entreprises canadiennes. Il devrait entre autres envisager la possibilité de renouveler le financement accordé pour le programme de mobilisation de la propriété intellectuelle.»

Réponse

Le gouvernement souscrit à la recommandation du Comité de trouver et d'utiliser des moyens plus efficaces de faciliter les partenariats entre les établissements postsecondaires et les entreprises canadiennes, pour permettre le transfert de technologies avec succès. Par conséquent, nous mobilisons les intervenants pour cerner et examiner des possibilités d'augmenter la fréquence et l'incidence de telles relations.

Les organismes subventionnaires fédéraux gèrent un certain nombre de programmes qui permettent à l'industrie de se brancher sur les activités de recherche de pointe et les talents les plus prometteurs, y compris les Subventions d'engagement partenarial et les subventions du programme De l'idée à l'innovation ainsi que les Réseaux de centres d'excellence (en particulier les réseaux de centres d'excellence dirigés par des entreprises et les Centres d'excellence en commercialisation et en recherche). En reconnaissance du fait que l'accent que mettent les collèges sur la recherche appliquée pertinente pour l'industrie en fait des partenaires

particulièrement intéressants pour les petites et moyennes entreprises, un certain nombre de subventions sont offertes pour soutenir la collaboration entre les collèges et l'industrie. Parmi ces dernières, il y a la subvention de renforcement de l'innovation et la subvention d'établissement de Centres d'accès à la technologie (CAT), toutes deux offertes au titre du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté géré par le CRSNG.

À l'instar des diverses approches en recherche, il convient de prendre note que les approches quant aux droits de propriété intellectuelle sont différentes dans le secteur collégial et dans le secteur universitaire, ainsi que d'un établissement à l'autre dans chacun de ces secteurs. Malgré la tendance internationale à l'établissement de politiques de droits au niveau institutionnel, il n'y a toujours aucune indication claire qu'un modèle de propriété en particulier produit de meilleurs résultats. Chaque approche comporte un éventail de forces et de faiblesses possibles sur lesquelles la culture institutionnelle et les autres ressources disponibles dans la communauté peuvent avoir une influence.

En 2016, les programmes de recherche et de développement collaboratifs dirigés par l'industrie au CRSNG ont été évalués, et il a été conclu qu'ils avaient des incidences positives notables sur la compétitivité et la productivité des partenaires industriels, notamment en ce qui concerne l'accès à de nouveaux marchés. Les bureaux de transfert de technologies (BTT) des universités et les bureaux de recherche des collèges jouent un rôle essentiel pour effectuer le lien entre l'expertise en recherche et les entreprises canadiennes. Même si on peut entendre par là l'exécution de licences avec des entreprises, le principal mécanisme de transfert de technologies que ces bureaux appuient consiste en les projets de recherche collaboratifs. Les entreprises se servent souvent du Programme de partenariat du CRSNG pour progresser dans leur état de préparation de la technologie. Dans ces projets, les technologies en sont généralement au niveau de maturité technologique (NMT) 3, alors que, après le projet, elles ont dépassé le NMT 5. Le personnel de l'entreprise participe activement aux discussions liées à la planification et à l'exécution du projet financé. Il fournit les installations pour l'équipe de recherche universitaire et reçoit souvent de la formation de la part des chercheurs. En général, une entreprise partenaire sur cinq embauche des étudiants pour participer au projet financé.

L'un des plus populaires programmes du CRSNG, qui établit un lien entre les PME et les établissements postsecondaires, est le Programme de subventions d'engagement partenarial. Le 1^{er} mai 2017, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a lancé sa propre version de ce programme, Subventions d'engagement partenarial. Le programme, qui appuie des projets de partenariat d'un an d'une valeur de 7 000 à 25 000 dollars entre les universités et des organismes partenaires canadiens, y compris des entreprises, comporte quatre cohortes par année, la première étant intervenue en novembre 2017. Le CRSNG offre également les Subventions De l'Idée à l'Innovation (INNOV), qui soutiennent la commercialisation d'inventions

universitaires, y compris des fonds à l'appui du dépôt de brevets. Ses subventions aux collèges (Renforcement de l'innovation, R-D appliquée, Engagement partenarial et Centres d'accès à la technologie) procurent aussi des fonds pour diverses dépenses de transfert de technologies. À l'avenir, toute mesure liée aux programmes d'innovation ayant trait aux entreprises sera éclairée par les résultats de l'examen horizontal des programmes fédéraux d'innovation et de technologie propre liés aux entreprises annoncé dans le budget de 2017. Cet examen vise à simplifier les programmes en ce domaine afin qu'ils soient plus efficaces et mieux centrés sur le client.

La principale façon pour le gouvernement d'aider à financer les frais de transfert de technologies entre les établissements postsecondaires et les entreprises est le Fonds de soutien à la recherche (FSR), connu auparavant sous le nom de Programme des coûts indirects. Ce fonds aide les établissements postsecondaires relativement aux coûts de gestion de leur processus de recherche, en aidant à maintenir un environnement de recherche de calibre mondial. L'une des cinq catégories de dépenses admissibles s'intitule « Propriété intellectuelle et mobilisation des connaissances » et comprend l'appui quant aux bureaux de transfert de technologies, aux demandes de brevets, aux licences de technologie, à l'administration des ententes de partenariat avec l'industrie, au développement d'incubateurs, à la création d'entreprises dérivées ainsi qu'aux outils, aux activités et à la sensibilisation en matière de transfert des connaissances non admissible au financement aux termes des autres programmes fédéraux. D'après les données présentées dans *l'Évaluation de la dixième année du Programme des coûts indirects* (2014), de 2008-2009 à 2011-2012, les institutions financées par les programmes se sont servi, en moyenne, de 5 % de leurs subventions pour acquérir de la propriété intellectuelle (soit 67 millions dollars sur la période de quatre ans). Le gouvernement continue d'étudier de près les recommandations de l'Examen du soutien fédéral aux sciences, qui recommandait notamment d'augmenter graduellement le financement du FSR.

Le gouvernement du Canada a pris également note de l'importante reconnaissance par le Comité de la valeur d'initiatives telles que le programme Small Business Innovation Research (SBIR) des É.-U. Annoncé dans le budget de 2017 et lancé le 14 décembre 2017, le nouveau programme Solutions innovatrices Canada d'une valeur de 100 millions de dollars, qui s'inspire du SBIR, vise la prise d'expansion et la croissance des innovateurs et des entrepreneurs du Canada, en faisant en sorte que le gouvernement canadien soit le premier acheteur. Dans le cadre de programme, 20 ministères et organismes fédéraux réserveront une partie de leur financement pour le consacrer à la création de solutions innovatrices par les petites entreprises canadiennes. Les ministères et organismes fédéraux participants formuleront des défis publics définis en fonction d'un résultat souhaité, plutôt que d'un produit ou d'un processus spécifique connu, et qui seront basés sur la mission et le mandat de chaque ministère. En finançant les solutions proposées, le programme appuie le développement d'innovations précommerciales à

un stade précoce. Ce programme vise à favoriser une plus grande collaboration entre l'industrie et le milieu de la recherche et à faire croître les entreprises canadiennes par l'appui d'entrée de jeu de la recherche-développement précommerciale, les prototypes aux stades avancés et l'accélération de la commercialisation.

Recommandation 7

«Le Comité recommande que le gouvernement du Canada étudie de nouveaux moyens d'appuyer les entrepreneurs et les entreprises canadiennes qui participent à des activités de transfert de technologies avec des établissements postsecondaires.»

Réponse

Le gouvernement est en train d'examiner de nouveaux moyens d'aider les entrepreneurs et les entreprises à accéder à la propriété intellectuelle détenue par les établissements postsecondaires. Les efforts décrits précédemment pour renforcer la visibilité de la PI postsecondaire disponible, sensibiliser les établissements postsecondaires et les petites et moyennes entreprises à la PI et faciliter l'accès aux conseils sur la PI aideront les entrepreneurs à effectuer des activités de transfert de technologies.

En plus de ces mesures, le gouvernement a lancé un certain nombre de grandes initiatives favorisant le transfert de technologies entre les établissements postsecondaires et le secteur privé. Le Fonds stratégique pour l'innovation, de 1,26 million de dollars, soutiendra les entrepreneurs et les entreprises participant au transfert de technologies. L'un des quatre volets de ce fonds vise directement à faciliter la collaboration entre les cercles universitaires, les organismes sans but lucratif et le secteur privé.

Dans le même ordre d'idées, l'Initiative des supergrappes d'innovation, de 950 millions de dollars, regroupe les PME, les établissements postsecondaires (de même que les grandes entreprises bien établies) pour stimuler l'innovation, générer de nouvelles entreprises et commercialiser des produits, des processus et des services nouveaux. Cette initiative tient pleinement compte des considérations en matière de PI, et les demandeurs doivent soumettre une stratégie de PI favorisant une collaboration et une commercialisation efficaces. Le transfert de technologies découlant de cette initiative fournira un modèle utile à l'avenir, tant pour les entreprises profitant du programme que celles souhaitant imiter les réussites qui en sont dérivées.

Le gouvernement surveillera les résultats de ces initiatives et examinera comment faire fond sur les réussites pour faciliter encore davantage les activités de transfert de technologies.

Recommandation 8

«Le Comité recommande que le gouvernement du Canada accorde des fonds afin d'encourager des collaborations officielles entre les organismes de transition et le secteur privé. Ceci pourrait inclure des fonds pour promouvoir proactivement la technologie et le savoir-faire généré par les établissements postsecondaires aux entreprises canadiennes.»

Réponse

Le gouvernement est conscient qu'il est important de promouvoir les collaborations officielles entre les organismes de transition et le secteur privé. Il convient aussi, comme le Comité, que le fait d'encourager le transfert de technologies, de talents et d'expertise des établissements postsecondaires aux entreprises canadiennes est un mécanisme pertinent pour accroître ces collaborations. Par conséquent, plusieurs programmes gouvernementaux actuels, qui font valoir le transfert des connaissances des établissements postsecondaires au secteur privé, sont à la disposition des organismes de transition. Ceux liés le plus directement à la facilitation de la collaboration souhaitée dans la recommandation du Comité sont offerts par le CRSNG, le CRSH, le programme du Réseau des centres d'excellence (RCE), le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), et, dans certains cas, les agences régionales.

Le CRSNG fournit directement des fonds à deux types d'organismes de transition : les Centres d'accès à la technologie (CAT) et les Centres d'excellence en commercialisation et en recherche (CECR), appuyés par les trois organismes par l'entremise du programme des RCE. Le CRSH apporte aussi un appui additionnel des trois organismes pour faire valoir les collaborations officielles qu'il permet. En effet, le CRSH offre six possibilités de financement auxquelles ont accès les organismes de transition classés comme étant sans but lucratif. Parmi ces programmes, mentionnons les suivants : Subventions de partenariat, Subventions de développement de partenariat, Subventions d'engagement partenarial, Subventions Connexion, Subventions de synthèse des connaissances et Fonds de soutien à la recherche.

Les CAT sont des centres de R-D spécialisés affiliés à un bureau de recherche appliquée d'un collège ou d'un CEGEP qui aident l'industrie locale, en particulier les PME, à faire progresser leurs produits et leurs processus. Les CAT sont axés sur un domaine de recherche déterminé, basé en général sur les besoins régionaux ou la spécialisation en matière de recherche du collège avec lequel le centre est associé. Parmi les services offerts par les CAT figurent l'exécution de projets de recherche-développement axés sur les problèmes d'entreprises; des services et des conseils techniques spécialisés; et la prestation aux entreprises de formation sur des types de matériel et de processus nouveaux. Par exemple, les chercheurs du CAT Food Innovation Research Studio (FIRSt) au Collège Brown ont travaillé avec Nona Vegan Foods afin de prolonger la durée de conservation de la sauce Alfredo de Nona, ce qui a engendré de plus gros contrats de vente au détail. Les CAT forgent également des liens entre les entreprises et des sources de conseils, des services, de l'expertise et du financement supplémentaires. Les

subventions des CAT constituent l'un des huit types de subventions fournis par le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC) géré par le CRSNG. En 2016, le CRSNG a consacré 7,2 millions de dollars en financement aux subventions des CAT dans le cadre des fonds de base du Programme ICC. Le nombre de CAT a augmenté pour passer de 8 en 2010 (lorsque le programme a été lancé) à 30 à l'échelle du Canada de nos jours.

Le secrétariat des RCE traite également des programmes visant à favoriser le transfert de connaissances et la collaboration entre les établissements postsecondaires et les organisations du secteur privé, en particulier par le truchement des programmes des CECR et des RCE dirigés par l'entreprise (RCE-E). Ces réseaux et centres financés par les programmes des RCE s'inscrivent dans un éventail d'activités de recherche-développement et de commercialisation, et participent aussi à la formation des étudiants, au transfert de technologies et à la prestation d'aide générale aux PME. Rien qu'en 2016-2017, quelque 29 millions de dollars en financement ont été affectés au programme des CECR, et 11 millions de dollars au RCE-E. Pendant les cinq dernières années, ces deux programmes ont été pourvus à hauteur de plus 185 millions de dollars et ont permis d'obtenir des fonds de contrepartie de 697 millions de dollars de partenaires. L'une des réussites est le CECR LOOKNorth, qui a fait avancer 34 technologies dans le processus des NMT et a commercialisé 21 produits et services canadiens de télédétection.

Mené sous les auspices du CNR, le PARI favorise une plus grande collaboration technologique entre les établissements postsecondaires et les PME grâce au programme de contributions aux organisations, qui fournit du financement aux établissements pour faciliter l'élaboration et la prestation de services de recherche ciblés auxquels les PME ont accès. Les établissements postsecondaires sont particulièrement importants pour le programme des contributions aux organisations, car ils comptent pour 21 % des organisations ayant reçu du financement du PARI au cours des cinq derniers exercices. Un exemple se veut la capacité du Laboratoire de productivité et d'innovation de l'école commerciale du Collège Niagara, financée par le PARI en 2016-2017, de mobiliser les PME, de fournir des services de consultation aux entreprises et de transférer les connaissances pertinentes à leurs employés et à la collectivité de l'apprentissage.

Springboard Atlantic, à qui l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a versé un financement de 9,2 millions de dollars sur trois ans le 26 janvier 2017, est un réseau sans but lucratif qui aide 19 universités et collèges du Canada atlantique à transférer des connaissances et de la technologie au secteur privé. Springboard Atlantic relie des entrepreneurs avec des chercheurs afin que les idées puissent être transformées en produits et services qui peuvent être mis en marché.

Le gouvernement continue de promouvoir la collaboration entre les organismes de transition et le secteur privé, comme le conseille le Comité dans sa recommandation, y compris le soutien continu requis pour la réussite des programmes existants. Les mesures seront éclairées par les

résultats de l'Examen horizontal des programmes fédéraux liés à l'innovation des entreprises et à la technologie propre annoncé dans le budget de 2017. Cet examen vise à simplifier les programmes en ce domaine afin qu'ils soient plus efficaces et mieux axés sur le client.

Recommandation 9

«Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec l'industrie, les établissements postsecondaires et les autres intervenants concernés afin de créer une « trousse d'outils » sur le transfert de technologie au Canada. Cette trousse comprendrait des accords types flexibles concernant les licences de propriété intellectuelle ainsi qu'un guide sur les stratégies de partage de la propriété intellectuelle.»

Réponse

Le gouvernement a entendu de la part des intervenants que les feuilles de modalités, les accords types et les guides de stratégie peuvent être utiles à certaines entreprises. Selon les données disponibles et l'analyse des efforts précédents en matière de guides, le gouvernement estime que les accords types et les documents d'orientation constituent un point de départ utile, mais ils doivent être adaptés afin de répondre aux besoins particuliers des parties à l'accord. Par conséquent, les parties mêmes, ou les associations de l'industrie et les groupes commerciaux faisant valoir leurs intérêts, sont mieux placées pour élaborer de tels accords ou guides. Le gouvernement croit comprendre que plusieurs modèles ou documents d'orientation sont en voie d'élaboration. Au fur et à mesure que des modèles d'ententes et guides types utiles aux entreprises deviendront disponibles, le gouvernement s'efforcera d'informer les entreprises qui pourraient profiter de leur disponibilité.

Recommandation 10

«Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue à appuyer les initiatives visant à améliorer la compréhension du droit de la propriété intellectuelle chez les professeurs et les étudiants des établissements postsecondaires, notamment dans les incubateurs et accélérateurs se trouvant sur les campus.»

Réponse

Même si le gouvernement est conscient que l'éducation est de compétence provinciale, il croit en l'importance de l'appui des initiatives pédagogiques pour faciliter la compréhension du droit sur la propriété intellectuelle dans les établissements postsecondaires. L'OPIIC joue un rôle à cet égard. Dans le cadre de son programme d'éducation et de sensibilisation en matière de PI, l'OPIIC est en train, de concert avec un certain nombre d'établissements postsecondaires canadiens et de programmes de fournir aux étudiants et aux professeurs du contenu sur la PI

pour les aider dans leurs activités actuelles et futures en matière d'entreprises, y compris des études de cas conçues spécialement pour les établissements postsecondaires, des présentations sur une variété de sujets liés à la PI et l'appui des conseillers en PI de l'OPIC. L'OPIC est également en train de faire l'essai d'un poste d'examineur de brevets en résidence à l'Université Carleton comme moyen de fournir de l'expertise en PI dans un milieu universitaire.

Les conseillers en PI de l'OPIC appuient les incubateurs et les accélérateurs régionaux grâce aux activités offertes aux termes du programme d'éducation et de sensibilisation en matière de PI. De plus, les conseillers en PI de l'OPIC collaborent étroitement avec les incubateurs et les accélérateurs en offrant des heures d'ouverture, et certains partagent des bureaux dans ces espaces, ainsi qu'en offrant des séminaires, des activités de formation en petit groupe et des séances d'encadrement individuelles avec les clients pour accroître la sensibilisation à la PI et promouvoir l'éducation.

Le gouvernement est également en train d'examiner ce qu'il pourrait faire pour élargir l'écosystème d'innovation afin de faciliter la formation de la prochaine génération des professionnels de la PI et pour fournir de l'aide aux entreprises.

Recommandation 11

« Le Comité recommande que le gouvernement du Canada élargisse l'admissibilité aux programmes de Mitacs et autres programmes semblables aux étudiants d'établissements collégiaux et polytechniques. »

Réponse

Le gouvernement est conscient que l'investissement dans les sciences, les technologies et l'innovation est essentiel pour relever les défis sociaux, environnementaux et économiques du Canada. Lors des consultations pour l'élaboration d'un programme d'innovation inclusif, de nombreuses organisations ont signalé l'importance de fournir aux étudiants à l'échelle du Canada des possibilités d'apprentissage en milieu de travail afin de mieux les préparer pour réussir dans la main-d'œuvre active de demain.

Le gouvernement estime que l'attraction, la formation, la conservation en poste et l'affectation d'un personnel hautement qualifié dans le secteur des collèges sont cruciales pour renforcer la recherche et l'innovation au Canada. Par conséquent, le gouvernement travaille avec Mitacs à un programme pilote d'apprentissage en milieu de travail auquel participeront des étudiants de collèges grâce à l'élargissement des paramètres du programme Accélération. Ce programme pilote sera lancé au printemps 2018. Mitacs est une organisation tierce indépendante qui reçoit des fonds du gouvernement du Canada selon une entente de contribution afin de fournir des

stages et des bourses. Elle gère ses propres programmes et elle ne fait pas partie du gouvernement fédéral.

L'élargissement de Mitacs pour soutenir des étudiants de collèges et d'écoles polytechniques fournit des possibilités d'apprentissage en milieu de travail à un plus grand nombre d'étudiants canadiens et témoigne du potentiel de l'apport des étudiants aux capacités de recherche et d'innovation des entreprises. Selon des enquêtes nationales et provinciales, un apprentissage accru en milieu de travail profite aux diplômés des collèges et des universités, tant sur le plan de l'embauche après l'obtention de leur diplôme que de leurs salaires.

Recommandation 12

«Le Comité recommande que le gouvernement du Canada cherche des moyens d'encourager la rétention de la propriété intellectuelle et du savoir-faire d'origine canadienne, depuis le processus de transfert de technologie jusqu'au démarrage et au développement des entreprises qui mettent en application la propriété intellectuelle ou le savoir-faire.»

Réponse

Le gouvernement estime que le meilleur moyen de conserver la propriété intellectuelle et le savoir-faire d'origine canadienne consiste à aider les entreprises et les entrepreneurs canadiens à faire prendre de l'expansion à leurs entreprises au Canada. Le gouvernement apporte de l'aide à cet égard grâce à son importante gamme de services à l'intention des entreprises, y compris de nouvelles initiatives telles que Solutions innovatrices Canada et Service de croissance accélérée. Des soutiens particuliers pour répondre aux besoins en matière de PI sont en voie d'évaluation et de considération dans le cadre de la Stratégie en matière de PI.

Autant que faire se peut, des éléments sont également inclus dans les initiatives gouvernementales pour favoriser la rétention de la propriété intellectuelle et du savoir-faire d'origine canadienne. Par exemple, l'Initiative des supergrappes d'innovation exigent que les demandeurs soumettent une stratégie de PI optimisant les retombées pour le Canada.

En plus de fournir ces services aux entreprises, le gouvernement examinera s'il existe des méthodes plus directes pour inciter à conserver la propriété intellectuelle et le savoir-faire canadiens. Ce faisant, le gouvernement gardera à l'esprit que le Canada est une économie ouverte qui profite de la libre circulation des biens et des services aux frontières, et que les efforts visant à conserver la PI au Canada ne doivent pas nuire à notre engagement en matière d'ouverture.